

Fiche 232



Le marché libre

Mots clés : Bourse, marché libre

Sommaire

1. Présentation générale	2
2. Fonctionnement	3
2.1. Un marché au comptant et non réglementé.....	3
2.2. La cotation au fixing	3
2.3. Le problème de la liquidité	3

[Retour sommaire général](#)

1. Présentation générale

Créé en 1996, le Marché Libre est un marché non réglementé. Les règles de fonctionnement du Marché Libre sont fixées par NYSE Euronext, premier groupe mondial de gestion de places boursières. Ce marché est peu contrôlé. Il accueille des PME françaises et étrangères encore trop jeunes ou trop petites pour accéder à l'un des compartiments réglementés de la bourse.

Bien qu'il se caractérise par des formalités et des frais d'accès allégés, le Marché Libre bénéficie du même système de négociation que celui utilisé pour les compartiments réglementés de NYSE Euronext. En revanche, les opérations de règlement-livraison n'ont pas la garantie de la chambre de compensation centralisée d'Euronext.

L'admission à la cote sur le Marché Libre est effectuée sous la responsabilité d'un intermédiaire habilité à intervenir sur les marchés financiers (banques, compagnies d'assurances, sociétés de bourses et autres courtiers). Elle peut émaner soit d'un actionnaire, si l'émetteur ne s'y oppose pas, soit de l'émetteur lui-même. La première négociation d'une valeur sur le Marché Libre s'effectue à l'initiative et sous la responsabilité d'un membre des marchés réglementés de titres gérés par Euronext Paris SA.

Les négociations sur ce marché sont assez risquées pour les intervenants. Les informations rendues publiques par les sociétés qui y sont cotées sont en effet succinctes (communication des statuts et des comptes des deux dernières années si l'ancienneté de l'entreprise est suffisante, pas d'obligation de publication des comptes en normes IFRS, pas d'obligation de fournir un « Prospectus » sauf appel public à l'épargne). En outre, en dehors de l'offre au public de titres, l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) ne contrôle pas l'information financière donnée par ces sociétés qui ne sont pas soumises aux obligations de publication périodique et permanente existantes sur les marchés réglementés (cf. 2.2).

En septembre 2016, 263 sociétés étaient inscrites à la cote du Marché Libre d'Euronext Paris (cf. [liste et cours des actions sur le marché libre d'Euronext Paris](#)).

Le marché libre s'adresse principalement à des entreprises dont la capitalisation boursière est inférieure à 20-25 millions d'euros (les sociétés qui se situent au-dessus de ce seuil sont néanmoins également admises). Bien que n'étant pas destiné aux entreprises en phase de démarrage, le marché libre constitue souvent la première étape dans le développement d'une entreprise. En cas de croissance suffisante, cette dernière est alors encouragée à envisager un transfert sur [Alternext](#) (cf. *fiche 231*) et plus tard sur un marché réglementé tel qu'Euronext.

Les investisseurs sont essentiellement des particuliers mais aussi quelques fonds spécialisés sur le marché libre.

2. Fonctionnement

2.1. Un marché au comptant et non réglementé

Le Marché Libre est un marché non réglementé qui fonctionne au comptant.

Sur le Marché Libre, les entreprises ne sont pas tenues de respecter les mêmes obligations que celles qui sont en vigueur sur les marchés réglementés. Notamment :

- aucun pourcentage d'émission obligatoire de titres auprès du public n'est imposé pour accéder au marché,
- les organismes financiers comme Euronext ne connaissent pas les événements marquants susceptibles d'influencer la situation des sociétés. Ils ne peuvent donc pas communiquer aux actionnaires ces informations,
- les sociétés du Marché Libre ne sont pas tenues de publier leurs comptes au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO¹),
- les entreprises n'ont aucune obligation de publication de leur chiffre d'affaires trimestriel ou semestriel,
- les investisseurs ne sont pas contraints de déclarer à l'AMF le franchissement de seuil dans le capital d'une entreprise du Marché Libre,
- enfin, dans le cas d'une offre publique d'achat, aucun cours minimal ne peut être garanti.

2.2. La cotation au fixing

Les actions du Marché Libre sont cotées une fois par jour à 15 h 00. Euronext confronte tous les ordres d'achat et de vente dans le carnet d'ordres et fixe le prix.

Les ordres à prix limité ne sont exécutés que si une quantité suffisante d'actions a été échangée. Comme les transactions portent sur un faible nombre de titres, la volatilité des cours y est forte.

2.3. Le problème de la liquidité

Le Marché Libre est un marché peu liquide où se retrouvent aussi bien des valeurs en devenir que des valeurs qui pourront disparaître rapidement. Dans certains cas, l'offre et la demande sont complètement disproportionnées. Le Marché Libre suscite assez peu d'intérêt car le montant des échanges journaliers est trop faible.

Références

- Vernimmen, finance d'entreprise 2016.
- www.euronext.com

¹ Le Bulletin des annonces légales obligatoires (ou BALO) est une publication contenant les annonces des sociétés faisant publiquement appel à l'épargne : comptes annuels, opérations financières, convocations aux assemblées.